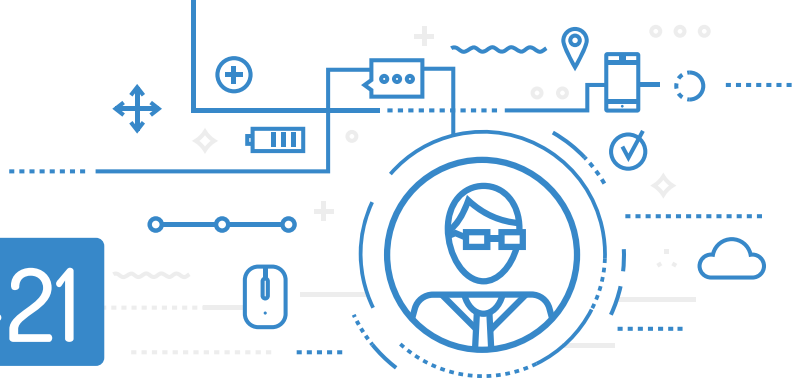


RÈGLES

BUDGÉTAIRES 20-21

CSS FORMATION PROFESSIONNELLE



Exercer son leadership pédagogique est incontournable si l'on veut favoriser le développement de la compétence numérique dans les milieux éducatifs.

Pour parvenir à une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique, il faut miser sur :

- la mise en place de bonnes pratiques;
- la contribution de toute l'équipe-école;
- une utilisation appropriée des leviers financiers.



BONNES PRATIQUES

Gestion stratégique de l'implantation du numérique

- Utiliser des outils de planification et de suivi.
- Effectuer une reddition de comptes annuelle.
- Décider en se basant sur des données.

Gestion de l'infrastructure numérique

- Faciliter l'appropriation technique du numérique par les enseignants.
- Prévoir l'infrastructure nécessaire à l'implantation technique.
- Prévoir l'achat d'outils ou de ressources numériques.
- Envisager des modèles variés de classes numériques.
- Viser une implantation progressive du numérique.

Influence vers une vision commune

- Créer une culture de partage et d'expérimentation.
- Impliquer les enseignants dans les prises de décisions et le processus d'implantation.
- Créer des structures de collaboration.
- Favoriser le travail d'équipe en vue d'une collaboration à des projets communs.

Inspiration, motivation et engagement

- Favoriser le travail en réseau.
- Accompagner individuellement les enseignants.
- Offrir une reconnaissance publique.
- Permettre des échanges réguliers à tous les niveaux de l'organisation.

Simulation intellectuelle vers l'innovation

- Mobiliser les agents multiplicateurs.
- Faciliter la mise en œuvre de projets pilotes.
- Participer à des projets de recherche.

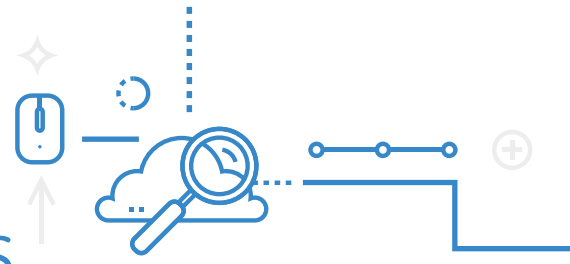
Considération individualisée dans le développement de compétences

- Développer la compétence numérique des élèves et de l'équipe-école.
- Développer la compétence de gestion d'implantation du numérique.

Consultez le [education.gouv.qc.ca/infogestionnaires](https://www.education.gouv.qc.ca/infogestionnaires) pour plus d'outils destinés à l'implantation du numérique dans les milieux scolaires.

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté France Gravelle, Ph. D., professeure-chercheure en gestion de l'éducation et nouvelle gouvernance à l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec une équipe de recherche (Nathalie Frigon, doctorante et Julie Monette, étudiante à la maîtrise) pour mener une recherche intitulée « Gestion de l'implantation de classes numériques dans les établissements d'enseignement primaires et secondaires au Québec : pratiques, stratégies et modèles pouvant faciliter la tâche des directions ».

RÈGLES BUDGÉTAIRES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES 2020-2021



FORMATION PROFESSIONNELLE

Règles de fonctionnement

15081 - Projets d'innovation liés aux technologies numériques

Développement de pratiques innovantes et déploiement du potentiel du numérique en contexte éducatif.

15082 - Ressources éducatives numériques (REN)

Financement pour l'acquisition de REN :

- Abonnements à des plateformes de REN
- Abonnements à des licences annuelles

15084 - Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques

- Libération du personnel
- Coûts des activités de formation

15087 - Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie

Renforcer et améliorer le soutien technique :

- Salaire du personnel qui coordonne ou assure le soutien technique
- Financement pour la participation à des activités de formation liées au soutien technique
- Développement d'outils ou de ressources destinés au soutien des usagers

15194 - Soutien aux services aux entreprises

Soutien des services aux entreprises des organismes pour développer les compétences des travailleurs en formation professionnelle. Financement de base des activités des services aux entreprises, ainsi que l'élaboration d'une offre de formation de courte durée visant le développement de compétences numériques des travailleurs.

Règles d'investissement

50766 - Outils numériques pour la formation professionnelle

Financement d'outils numériques pour la formation professionnelle :

- Maintien, remplacement et achat d'actifs informationnels non couverts par l'allocation de base pour les investissements
- Projets destinés à dégager des gains d'efficacité dans l'offre de services du centre de services scolaire ou de l'organisme anglophone ou dans l'optimisation de ses infrastructures technologiques
- Acquisitions de REN

